



VILLE DE CHATEAU-LONDON
77570

République Française



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2026
COMMUNE DE CHÂTEAU-LONDON

2026.03.61

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société ELICIO France concernant un projet de parc éolien sur la Commune de SCEAUX-du-GATINAIS.

L'an deux mil vingt-six,
Le dix avril à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, Salle Pascale Pinguet, sous la présidence de M. Benjamin ITIÉ, Maire.

Étaient présents : M. Benjamin ITIÉ – Mme Colline TORAILLE SMITH – M. Giovanni BARONE – Mme Sylvie STITI – M. Édouard DUPEU – Mme Emmy JASINSKI – M. Jean-Marie GÉRINTES – Mme Annie-France SZPINER – Mme Françoise DAUVERGNE – Mme Grace POLIAK – M. Herbert FERBUS – Mme Isabelle DUBOIS – Mme Sophie LAMOUR – M. Antoine MOREAU – M. Mathieu PELLERIN – M. Sully JASINSKI – M. Jean-Hubert FRISON – M. Frédéric BAUDOUIN – Mme Marie-Christine MASSON – M. Serge PEREIRA – Mme Gwenaëlle LEGROS.

Étaient excusés : Mme Laëtitia GUILLERMAIN (*pouvoir à Mme Françoise DAUVERGNE*) – M. Olivier ITIÉ (*pouvoir à Mme Annie-France SZPINER*).

Secrétaire de séance : Mme Colline TORAILLE SMITH.

Convocation :
03/04/2026

Date d'affichage :
03/04/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

Acte rendu exécutoire après
envoi en Sous-Préfecture

Le : 06 MAI 2026

Et publication ou notification

Du : 06 MAI 2026

Monsieur le Maire expose que le projet de parc éolien des Ormeaux, porté par la société Elicio France, consistera en la création d'un parc terrestre composé de trois aérogénérateurs d'une puissance unitaire maximale de 5 MW pour une puissance totale maximale de 15 GW.

Les modèles retenus pour les éoliennes du projet sont les suivantes :

- Vestas 150 ;
- Siemens Gamesa 145 ;
- Enercon 138.

Les caractéristiques techniques de ces modèles sont les suivantes :

- Hauteur maximale (en bout de pale) : 180 m ;
- Longueur maximale des pales : 73,66 m ;
- Hauteur maximale du mât : 110,80 m ;
- Puissance unitaire maximale : 5 MW ;
- Diamètre (rotor) maximal : 150 m.

La production annuelle attendue est de 36,8 GWH, soit la consommation annuelle équivalente d'environ 4700 foyers.

Les éoliennes seront associées à un réseau de voirie et connectées au réseau de distribution électrique via un poste de livraison.

Monsieur le Maire rappelle que le rayon d'enquête publique correspondant à la rubrique ICPE du projet est de 6 km autour des aérogénérateurs les plus en périphérie de chaque parc, c'est-à-dire autour du mât des éoliennes les plus en périphérie.

En plus des quinze communes, il est ajouté la commune de Château-Landon qui est située à l'extérieur du périmètre des 6 km, mais qui est une commune limitrophe de Sceaux-du-Gâtinais.

VU les articles L. 123-19-II, L. 181-9 à L. 181-10-1, R. 181-17 à R. 181-38 du Code de l'Environnement,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte,

VU la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ELICIO,

VU la consultation du public dite parallélisée sur le projet de parc éolien des Ormeaux porté par la société ELICIO, ouverte du 22 avril 2026 au 22 juillet 2026,

VU le dossier soumis à consultation,

CONSIDÉRANT le dossier du projet de construction de trois éoliennes de 180 mètres de hauteur développé par la société ELICIO, sur le territoire de la Commune de SCEAUX DU GATINAIS, complété par la construction d'un poste de livraison électrique et un réseau de raccordement électrique souterrain ;

CONSIDÉRANT que la ville de CHÂTEAU-LANDON est une ville médiévale fortifiée construite sur un éperon rocheux, que ses remparts ainsi que l'ensemble de son patrimoine historique est une force majeure pour la ville, et que ce projet d'implantation d'un nouveau parc éolien aura invariablement un effet négatif :

- sur le patrimoine historique de la ville ;
- sur les valeurs foncières des habitations ;
- sur le tourisme ;
- sur le développement économique du territoire ;

CONSIDÉRANT la saturation visuelle sur le territoire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing ;

CONSIDÉRANT le positionnement défavorable de la Commune et de ses administrés depuis plusieurs années sur les projets éoliens, notamment en raison des motifs sus-cités ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal de la Commune de Château-Landon doit émettre un avis sur ce projet ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ÉMET, un avis **DÉFAVORABLE** à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société ELICIO France concernant un projet de parc éolien sur la Commune de SCEAUX-du-GATINAIS.

DIT que la Commune se réserve la possibilité de s'exprimer dans la période finale de la consultation et donc de l'instruction en fonction des éventuelles évolutions du projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le jeudi 23 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Colline TORAILLE SMITH



Le Maire,
Benjamin ITIÉ

